Révision du P.P.A grenoblois

Comité de Pilotage

24 novembre 2020 9h30



Ordre du jour

Introduction et accueil

- 1. Valider le périmètre du PPA 3
 - A Rappels des objectifs du PPA 3 et du calendrier
 - B Présentation synthétique du diagnostic territorial
 - C Présentation des enjeux de la qualité de l'air sur le périmètre
 - D Echanges sur le périmètre retenu
- 2. Se fixer les objectifs
 - Propositions d'objectifs pour le PPA 3 et échanges
- 3. Définir la gouvernance du PPA
- 4. Présenter la méthodologie pour les ateliers



Conclusion

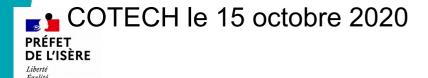
A - Contexte réglementaire

- Ces plans sont obligatoires dans (art R.222-13 du CE) :
 - Les agglomérations de plus de 250 000 habitants
 - Les zones dans lesquelles le niveau dans l'air ambiant d'au moins un des polluants dépasse ou risque de dépasser une valeur limite ou une valeur cible mentionnée à l'article R.222-1
- Ces plans sont élaborés à l'initiative du Préfet en concertation avec les acteurs du territoire.
- Ces plans prévoient les mesures permettant de ramener les concentrations sous les seuils réglementaires dans les délais les plus courts possibles.
- Ils fixent les objectifs à atteindre (Article R.222-14 du CE)
- Ses objectifs doivent prendre en compte le PREPA (plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques) qui fixe des objectifs de réduction à horizon 2020/2025/2030 des émissions de polluants et qui détermine des actions à mettre en œuvre dans les domaines de l'industrie, des transports et de la mobilité, du résidentiel tertiaire et de l'agriculture



A. Prise en compte du rapport d'évaluation du PPA 2 et de la Feuille de route Air

- Le PPA 2 a été approuvé en 2014 sur le territoire du SCOT. 22 actions selon
 4 leviers : industrie / chauffage individuel au bois /transports routiers / urbanisme
- En parallèle, injonction forte à agir : contentieux européen et national soulevant l'insuffisance des mesures prises pour ramener des concentrations en polluants sous les valeurs réglementaires dans les délais les plus courts possibles.
- Elaboration des feuilles de route Air en 2018, actions en cours, financement Ademe et région. Le conseil d'État a cependant estimé dans sa décision du 10 juillet 2020 qu'elles ne montraientt pas que les effets cumulés des différentes mesures permettraient de ramener les niveaux de concentration du NO₂ en deça des valeurs limites dans le délai le plus court possible.
- Evaluation du PPA 2 présentée en COPIL le 29 octobre 2019 : plusieurs pistes d'amélioration pour le PPA 3 notamment sur la gouvernance, le suivi et la communication.
- Réalisation d'un diagnostic territorial au premier semestre 2020



A. Les objectifs du PPA 3 : situation réglementaire en Isère

Des dépassements réglementaires (valeurs limites pour le NO2 et valeurs cibles pour l'ozone) en 2017 :

- N0₂: Une station en dépassement Grenoble Grands boulevards
 Environ 2500 personnes exposées à un dépassement de la valeur limite réglementaire (40 μg/m³) sur le territoire du PPA 2
- Ozone : le dépassement de la valeur cible de protection de la santé concerne la quasi totalité du territoire du PPA 2. Les dépassements les plus importants sont rencontrés dans le sud de l'agglomération grenobloise.
- PM10 / PM 2.5 : aucun dépassement réglementaire. Néanmoins, une partie de la population du territoire du PPA2 (en grande partie métropole grenobloise) reste exposée à des niveaux de particules supérieurs aux valeurs recommandées OMS (*) :
 - 290 000 habitants pour les PM₁₀ (> 20 μg/m³ en moyenne annuelle)
 - 700 000 habitants pour les PM (> 10 μg/m³ en moyenne annuelle)
 (*): Les Etats membres se sont prononcés favorablement le 5 mars 2020 pour l'alignement des valeurs limites réglementaires des PM sur les valeurs guides de l'OMS.



A. Les objectifs du PPA3

- > Décision de révision du PPA 3 fin 2019
- > Stratégie eau air sols signée le 29 mai 2020 par le préfet de région avec des objectifs de résultats chiffrés à court terme (2027) et des perspectives à long terme (2040) ; elle est suivie régulièrement.

Points spécifiques PPA:

- > Respecter les recommandations de l'OMS de la qualité de l'air pour éviter les effets nuisibles sur la santé humaine de la pollution atmosphérique à l'horizon 2040 et réduire de 50 % le nombre de jours de dépassements des seuils réglementaires en vigueur en 2019 d'ici 2027
- > Plan d'action AIR :
- Encourager les formes de gouvernance partagée dans l'élaboration des PPA
- Améliorer la communication autour de la qualité de l'air



A. Les objectifs du PPA3 : point d'attention

- Le courrier de la Ministre de la transition écologique et du Ministre délégué chargé des transports en date du 28 août 2020 au Préfet de l'Isère
 - > Décision du conseil d'État du 10 juillet 2020 pour 8 territoires français dont **Grenoble** relevant le dépassement des valeurs limites de concentration en **NO**₂ et poussières et l'insuffisance des mesures prises par l'État (absence d'évaluation des feuilles de route.
 - > Sans plan d'actions ambitieux pour respecter les VL dans les délais les plus courts possibles, astreinte à l'encontre de l'État de 10 Meuros par semestre à compter du 10 janvier 2021.

Les demandes :

- > mener les actions d'évolution des concentrations dans l'air NO₂ attendues suite feuille de route, PCAET et ZFEm
- > mobiliser les collectivités concernées pour application PCAET
- > encourager la métropole de Grenoble et collectivités concernées à renforcer la ZFEm en intégrant les restrictions pour les voitures particulières les plus polluantes et en limitant les dérogations
- > renforcer les actions utilisant les fonds feuille de route notamment pour accompagner par anticipation de la ZFEm incluant les véhicules particuliers
- > accélérer autant que possible le calendrier du PPA3



A. Les objectifs du PPA3 : le calendrier

- > COPIL d'évaluation du PPA 2 : 29 octobre 2019
- > Elaboration du diagnostic territorial : Janvier à Août 2020
- > 2ème tour élections municipales : 28 juin 2020
- > Remise tendanciel 2027 par ATMO : septembre/octobre 2020
- > COTECH périmètre PPA : 15 octobre 2020
- > COPIL validation périmètre PPA : 24 novembre 2020
- > Liste d'actions partagées au travers d'ateliers : Novembre 2020 à mars 2021
- > COPIL validation scénario PPA : fin mars 2021
- > Modélisation du scénario PPA par ATMo : 31 mars à 31 juillet 2021
- > Elaboration des fiches actions opérationnelles : Avril 2021
- > Définition de la stratégie et du dispositif de suivi des actions : 31 mars à 31 juillet 2021
- > Prise en compte du scénario modélisé : 31 août 2021
- > COPIL de validation de la version finale du PPA3 : mi septembre 2021
- > Consultation (présentation CODERST, AE et enquête publique) :
- 15 septembre 2021 à 15 mars 2022
- > Prise en compte des remarques issues de la consultation :
- 15 au 30 mars 2022
- > Approbation du PPA : 31 mars 2022



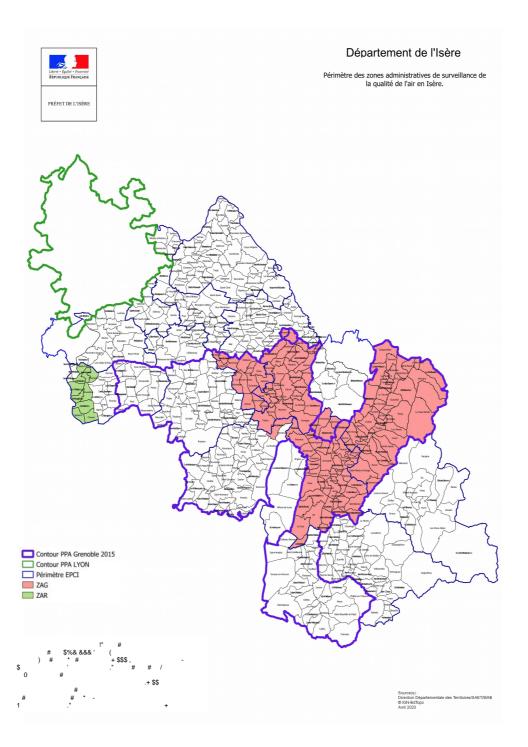
B. Le diagnostic territorial : aire d'étude

Elle doit couvrir de manière cohérente l'ensemble des zones présentant ou amenées à présenter des dépassements de concentration d'un ou plusieurs polluants.

Identification à l'échelle de la Zone Administrative de Surveillance (Z.A.S. arrêté du 26 décembre 2016) des enjeux que représente chaque territoire en terme d'exposition des populations à la pollution atmosphérique, en terme de développement démographique/urbain/ économique et d'évaluation de l'impact de ce développement sur la qualité de l'air.

> la zone d'étude est donc, en plus de la ZAS, la prise en compte des territoires impliqués dans la mise en œuvre du PPA2 et de ceux relevant des intercommunalités impactées par cette zone, en évitant les discontinuités territoriales.







B. Le diagnostic territorial : résumé

Zone d'étude sur un territoire contrasté entre plaines et montagnes. Altitudes moyenne 963 m (variant entre entre 62 et 4000 m), cuvette grenobloise. > ce relief contraint le développement urbain, les axes de transport et une majorité de l'activité économique dans les vallées

Climat de tendance continentale mais influences climat montagnard. Impact cuvette

Population de la zone d'étude : forte disparité entre EPCI GAM quasiment 50 % de la population de la zone d'étude Les 5 EPCI les plus peuplés : 80 % de la zone d'étude Les 5 EPCI les moins peuplés : 9 % de la zone d'étude Présence personnes âgées et jeunes assez peu différentes sur la zone d'étude En terme d'évolution : tous les EPCI de la zone d'étude sont en croissance démographique (plus marqué pour GAM Pays voironnais et Grésivaudan) sauf le secteur montagne



B. Le diagnostic territorial : résumé

Occupation des sols : Localisation des espaces artificialisés = zones à enjeux pour émissions de polluants > GAM, Grésivaudan et pays voironnais

Dynamique de consommation foncière pour 4 EPCI en particulier : Vals du Dauphiné, Bièvre Est, GAM et Grésivaudan

Secteur agricole : deux zones principales (sud est montagneuse pour l'élevage et nord ouest pour grandes cultures et polyculture élevage)
Développement de la méthanisation principalement dans les plaines de partie nord ouest de l'Isère

Activités industrielles : une part importante de l'activité économique du territoire principalement dans le sud grenoblois, Grésivaudan, Pays voironnais et le long du Rhône

Carrières : Bièvre Est et nord de GAM



B. Le diagnostic territorial : aperçu

Infrastructures et modes de transport (enquête ménages et déplacements 2010 sur grande région grenobloise)

- > déplacements majoritairement en voiture (59%) mais tendance à la baisse
- > déplacements domicile travail fortement dépendants de GAM (70%), échanges les plus importants avec Grésivaudan et Voironnais. Les territoires de montagne ont une polarisation importante avec GAM mais une faible contribution au vu de l'ensemble des déplacements.
- > Mobilités alternatives en progression forte du GAM, Grésivaudan et pays Voironnais avec des expérimentations sur le covoiturage, l'auto partage, le développement des réseaux cyclables...

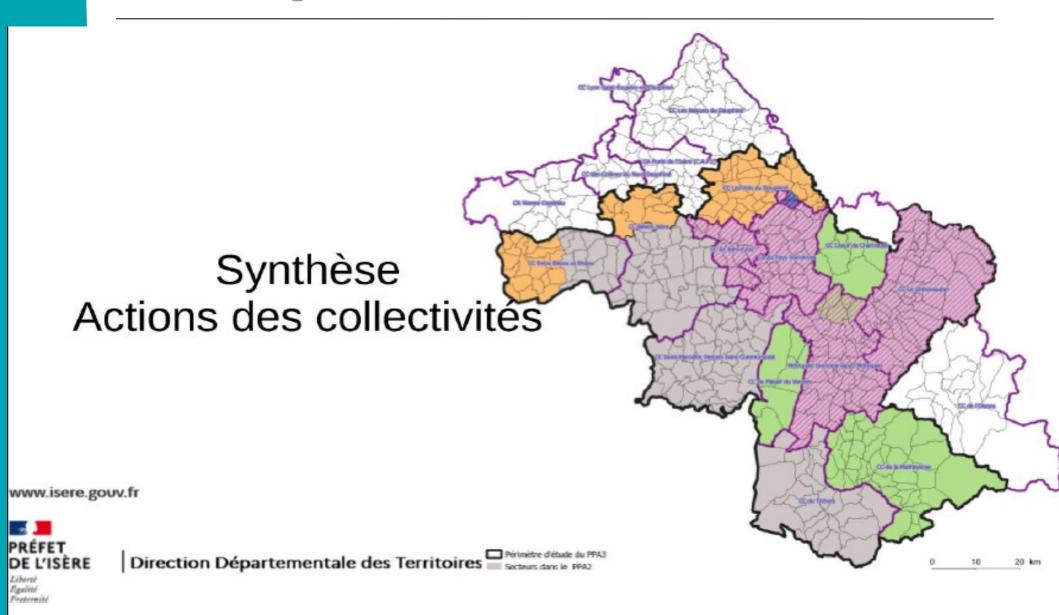
En terme d'évolution : renforcement des actions telles que ZFEm, covoiturage et voies réservées, optimisation du réseau de transport collectif et développement des mobilités alternatives.

Consommation et production d'énergie

- > Enjeux principaux liés au fuel lourd et au bois
- > Objectifs principaux : rénovation énergétique des logements et utilisation d'appareils de chauffage bois performants
 - > Développement des réseaux de chaleur bois attendus essentiellement sur GAM et pays voironnais



B. Le diagnostic territorial : les actions des EPCI



Grenoble Alpes Metropole

- TEPOS/TEPCV avec le PNR du Vercors
- AAP Villes respirables en 5 ans (en 2015)
- Feuille de route qualité de l'air en 2018
- PCAET adopté le 7 février 2020
- PLUi avec une AOP qualité de l'air
- Prime « air-bois » renouvellement appareils de chauffage bois peu performants
- PDU / Plan de mobilité
- Zone à Faible Emission
- Réflexion sur la logistique urbaine
- CTE avec CC du Trièves, actions mobilité

www.isere.gouv.fr



Frateowiti

CC Pays du Grésivaudan

- TEPOS/TEPCV
- Feuille de route qualité de l'air en 2018
- PCAET en cours d'élaboration avec nécessité d'examiner l'opportunité d'une ZFE
- Démarche d'élaboration d'un PDU; Adhésion SMMAG
- Prime « air-bois » renouvellement appareils de chauffage bois peu performants

CA Pays Voironnais

- TEPOS/TEPCV avec le PNR de Chartreuse
- Feuille de route qualité de l'air en 2018
- PCAET adopté le 19 novembre 2019 avec un volet air .
 Nécessité de réaliser une étude d'opportunité ZFE
- Prime « air-bois » renouvellement appareils de chauffage bois peu performants

www.isere.gouv.fr



CC du Trièves

- TEPOS/TEPCV
- CTE Trièves-GAM avec un volet mobilité
- Démarche dans le cadre de la revitalisation de la ligne des Alpes

CC Bièvre Est

Obligation de PCAET

Bièvre Isère Communauté

- PCAET arrêté en octobre 2019. Nécessité d'étude d'opportunité ZFE préalable à l'approbation.
- AMI PRSE3-action11 : « qualité de l'air et PCAET »

www.isere.gouv.fr



Saint Marcellin Vercors Isère Communauté

- TEPOS/TEPCV
- PCAET en cours d'élaboration

CC Vals du Dauphiné

- TEPOS/TEPCV avec la CAPI
- PCAET arrêté en juillet 2020 non encore approuvé.
 Nécessité d'une étude d'opportunité ZFE
- CTE Nord Isère Durable

CC Entre Bièvre et Rhône

- PCAET en cours d'élaboration
- TEPOS
- AMI PRSE3-action11 : « qualité de l'air et PCAET

www.isere.gouv.fr

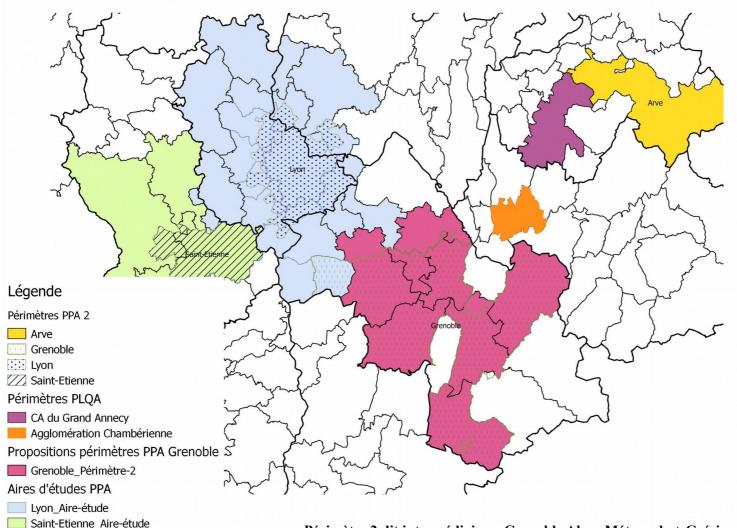


C. Les enjeux Qualité de l'air sur le périmètre

Voir la présentation Atmo Auvergne Rhône Alpes



D - Le périmètre proposé pour le PPA3





Périmètre 2 dit intermédiaire : Grenoble Alpes Métropole + Grésivaudan + Pays Voironnais

Communauté de Communes de Bièvre Isère (50 communes dont 41 dans le PPA 2)

Communauté de Communes Saint-Marcellin Vercors Isère (47 communes toutes dans le PPA 2)

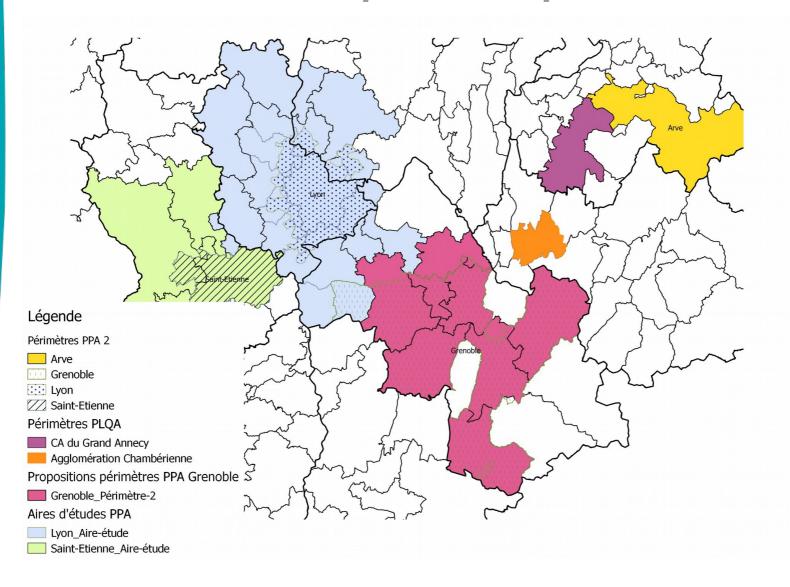
Communauté de Communes de Vals du Dauphiné (36 communes, une seule appartenant au PPA 2)

Communauté de Communes Bièvre Est (14 communes toutes dans le PPA 2)

Communauté de Communes du Trièves (27 communes toutes dans le PPA 2).

soit au total 300 communes donc 27 communes de plus que dans le PPA 2.

D - Validation du périmètre pour le PPA 3 ?





Les éléments à prendre en compte :

- > Les valeurs limites réglementaires par polluant
- > Les objectifs du PREPA (à respecter à minima pour chaque polluant)
- > La stratégie Eau Air Sols du Préfet
- > Les valeurs de recommandations de l'OMS
- > Les indicateurs air et santé établis par Atmo
- > Le contexte et les ambitions locales



NB : On peut aborder trois types d'objectifs (émission, concentrations aux stations, exposition)

Rappel valeurs limites/cibles et OMS utiles

Polluants	Valeurs limites		
	Moyenne annuelle	Moyenne journalière	Moyenne horaire
NO ₂	40μg/m3		200μg/m3 à ne pas dépasser plus de 18 fois par année civile
PM ₁₀	40μg/m3	50µg/m3 à ne pas dépasser plus de 35fois par année civile	
PM _{2.5}	25μg/m3		
	Seuils OMS		
	Moyenne annuelle	Moyenne journalière	Moyenne horaire
NO ₂	40μg/m3		
PM ₁₀	20μg/m3		
PM _{2.5}	10μg/m3		

NB : Au 1^{er} janvier 2020, la CE a fait évoluer la VL des PM 2.5 à 20 μg/m³

Polluant	Valeur cible	
	Seuil de protection de la santé	
ozone	120 μg/m³ pour le max journalier de la moyenne sur 8h à ne pas dépasser plus de 25 jours par année civile en moyenne calculée sur 3 ans.	



Rappel objectifs PREPA

Décret

Objectifs de réduction des émissions par polluant prévus par le décret n° 2017-949 (par rapport à 2005)

			,
	2020- 2024	2025- 2029	A partir de 2030
so ₂	-55%	-66%	-77%
NOx	-50%	-60%	-69%
COVNM	-43%	-47%	- 52 %
NH ₃	-4%	-8%	-13%
PM _{2,5}	-27%	-42%	-57%

Utilisation pour analyse des émissions

PREPA	2020	2025	2030	Points de % de baisse annuelle moyenne
SO2	55%	66%	77%	2,2%
NOx	50%	60%	69%	1,9%
COVNM	43%	47%	52%	0,9%
NH3	4%	8%	13%	0,9%
PM2.5	27%	42%	57%	3,0%



Moyenne annuelle NO2 – 2017 / 2027

NO2	2017	2027
Grenoble Grands Boulevards	48	29
Grenoble les Frênes	21	13

Valeurs 2027 tendanciel

Proposition d'objectif :

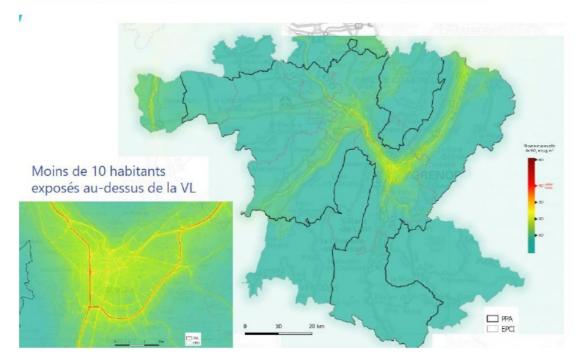
> respect de la valeur limite(VL) aux stations dès 2022



NO2 – PPA de Grenoble

Exposition

Modélisation des concentrations et exposition 2027 tendanciel



Rappel 2017:

3500 hab>VL 80% dans la métropole

Proposition d'objectif:

> Aucun habitant exposé à un dépassement de la VL en 2027



- > Pour les particules (PM10 et PM 2,5), les valeurs limites réglementaires sont déjà respectées.
- > La stratégie eau air sols prévoit le respect des recommandations de l'OMS d'ici 2040 (le conseil européen s'est d'ailleurs prononcé favorablement à un alignement des valeurs limites réglementaires sur les seuils OMS).

Dans le PPA 3, il paraît raisonnable de viser l'objectif OMS en moyenne à l'échelle du PPA ou de chaque EPCI constitutif du PPA > à affiner

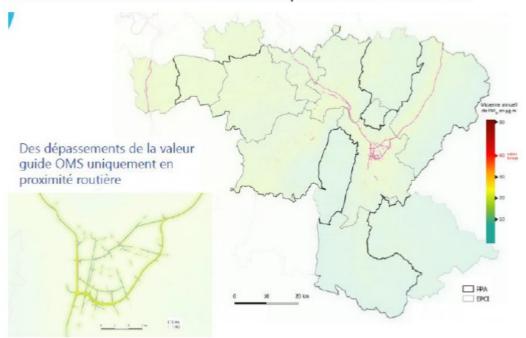


- > Aux stations respect de la valeur OMS.
- > En terme d'exposition :

PM10 – PPA de Grenoble

Exposition

Modélisation des concentrations et exposition 2027 tendanciel



86% des habitants exposés au dessus de la valeur OMS résident dans la métropole de Grenoble

Rappel 2017:

62%>OMS pour la pop sur le bassin grenoblois

Bilan 2027:

- Pas d'habitants exposés au dessus de la VL
- ~1000 habitants exposés à un dépassement des valeurs OMS, ceux-ci résident principalement dans la métropole de Grenoble

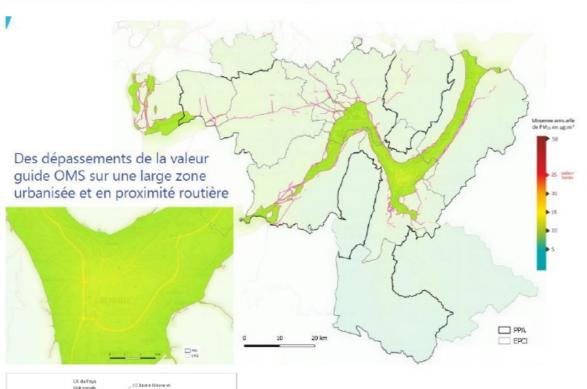
Proposition pour l'objectif
Pas d'exposition à un dépassement
des VL



PM2.5 – PPA de Grenoble

Exposition

Modélisation des concentrations et exposition 2027 tendanciel



CC In the Claims of Maintenance States of Ma

90% des habitants exposés au dessus de la valeur OMS résident dans la métropole de Grenoble

Rappel 2017:

95% pop zone d'étude >seuil OMS

Bilan:

- Pas d'habitants exposés au dessus de la VL
- 50% exposés à un dépassement des valeurs OMS, ceux-ci résident principalement dans la métropole de Grenoble



Polluant	Positionnement des baisses des émissions actuelles par rapport au PREPA	Dynamique du tendanciel	Objectif proposé de réduction des émissions
NO2	En avance	Plus lent	Atteinte objectif PREPA 2030 dès 2027
PM 2,5	En avance	Plus lent	Rythme de baisse aligné avec celui du PREPA/ Objectif 2030 dès 2027
PM 10	NC	NC	Rythme de baisse aligné avec celui du PREPA (en lien avec les PM 2.5)
COV	Léger retard	Plus lent	Rythme de baisse aligné avec celui du PREPA
NH3	En retard	Pas d'évolution	Rythme de baisse aligné avec celui du PREPA



- Pour le NO2, proposition d'objectifs :
 - > respect de la valeur limite(VL) aux stations dès 2022
 - > Aucun habitant exposé à un dépassement de la VL en 2027
 - > Atteinte objectifs PREPA dès 2027
- Pour les particules proposition d'objectifs :
 - > Les VL réglementaires sont déjà respectées
 - > Viser le respect des valeurs OMS en moyenne à l'échelle du PPA ou de chaque EPCI constitutif du PPA > à affiner
 - > Atteinte objectifs PREPA dès 2027
- Pour les COV et le NH3 proposition d'objectifs
 - > viser un rythme de baisse aligné avec celui du PREPA



- 3. Définir la gouvernance du PPA 3
- 4. Présenter la méthodologie pour les ateliers

Voir la présentation ICARE



Conclusion

Rappel des prochaines échéances

Tour de table conclusif

